

Séance du 27 mai 2013.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président.
DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, van HOUT, Echevins.
M. J.DONFUT, Président du CAS
MM. DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO,
LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, DISABATO, BOUVIEZ,
VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK,
MALOU, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU, Conseillers
Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M. le Bourgmestre ouvre la séance et excuse les absences de
Mmes I.URBAIN, Echevine, C.FONCK, Conseillère Communale ainsi que MM.
F.URBAIN & E.HAMOUMI, Conseillers Communaux.

Il demande d'ajouter un point d'urgence relatif aux
Intercommunales IRSIA & A.PARE qui tiendront leur Assemblée Générale avant la
prochaine séance du Conseil. Ces dossiers sont arrivés tardivement et n'ont pu être
insérés dans l'ordre du jour de la présente séance.

Intercommunale PNHP – Assemblée Générale

L'intercommunale PNHP tiendra son Assemblée Générale le 3
juin prochain.

PNHP.

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du PV de la réunion du 12 décembre 2012 ;
2. Clôture des comptes et bilan 2012 ;
3. Rapport financier 2012 ;
4. Rapport du contrôleur aux comptes ;
5. Décharge au contrôleur aux comptes ;
6. Décharge aux administrateurs ;
7. Présentation du Rapport d'Activités 2012 ;
8. Points d'actualités ;
9. Dissolution de l'Assemblée Générale en vue de son renouvellement suite aux élections communales et provinciales d'octobre 2012.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à
l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX,
STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO,
DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ,
WASELYNCK, MALOU, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

approuve :

Article 1^{er} : les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 03 juin 2013 de l'Intercommunale Parc Naturel des Hauts Pays, à savoir :

- Lecture et approbation du PV de la réunion du 12/12/2012 ;
- Clôture des comptes et bilan 2012 ;
- Rapport financier 2012 ;
- Rapport du Contrôleur aux comptes ;
- Décharge au Contrôleur aux comptes ;
- Décharge aux Administrateurs ;
- Présentation du rapport d'activités 2012 ;
- Points d'actualités ;
- Dissolution de l'Assemblée Générale en vue de son renouvellement suite aux élections communales & provinciales d'octobre 2012.

décide :

Article 2 : de transmettre la délibération à l'Intercommunale PNHP, rue des Jonquilles, 24, à HONNELLES.

La délibération requise est adoptée.

Intercommunales I.E.H – I.G.H – Assemblées Générales statutaires

Les Intercommunales I.E.H – I.G.H tiendront leur Assemblée Générale statutaire le 25 juin prochain.

I.E.H.

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapports du Contrôleur aux comptes sur les opérations de l'exercice 2012 ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'année 2012 ;
4. Décharge au Contrôleur aux comptes pour l'année 2012 ;
5. Annexe 1 des statuts – actualisation ;
6. Nomination d'un réviseur d'entreprises ;
7. Nominations statutaires.

I.G.H :

Ordre du jour :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapports du Contrôleur aux comptes sur les opérations de l'exercice 2012.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et de l'affectation du résultat ;

3. Décharge aux administrateurs pour l'année 2012 ;
4. Décharge au Contrôleur aux comptes pour l'année 2012 ;
5. Actualisation de l'annexe 1 des statuts ;
6. Nomination d'un réviseur d'entreprises ;
7. Renouvellement des organes.

Rappel : Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Art. L1523-12. [§ 1^{er} Chaque commune dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par les statuts ou le nombre de parts qu'elle détient.

Les délégués de chaque commune et, le cas échéant, de chaque province rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil.

A défaut de délibération du conseil communal et, s'il échet, provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

Toutefois, en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège visé à l'article L1523-24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale ou provinciale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause.

§ 2. Toute modification statutaire ainsi que toute délibération relative à l'exclusion d'associés exigent la majorité des deux tiers des voix exprimées par les délégués présents à l'assemblée générale, en ce compris la majorité des deux tiers des voix exprimées par les délégués des associés communaux.] (Décret du 19.07.2006)

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRALUT, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

IEH :

d'approuver :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et affectation du résultat ;
- La décharge aux Administrateurs pour l'année 2012 ;
- La décharge au Contrôleur aux comptes pour l'année 2012 ;
- L'actualisation de l'annexe 1 des statuts ;
- La nomination d'un Réviseur d'Entreprises.

de charger :

- ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 27 mai 2013.
- le Collège Communal de veiller à l'exécution de la délibération.

IGH :

d'approuver :

- L'approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2012 et l'affectation du résultat ;
- La décharge aux Administrateurs pour l'année 2012 ;
- L'actualisation de l'annexe 1 des statuts ;
- La nomination d'un Réviseur d'Entreprises.

de charger :

- ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en séance du 27 mai 2013 ;
- le Collège Communal de veiller à l'exécution de la délibération.

Les délibérations requises sont adoptées.

Point supplémentaire :

Intercommunales IRSIA – CHU AMBROISE PARE - Assemblées Générales

Les Intercommunales IRSIA et CHU AMBROISE PARE tiendront leur Assemblée Générale respectivement les 18 juin et 19 juin prochain.

IRSIA

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2012.
2. Présentation des comptes de l'exercice 2012.
3. Rapport comptable, de gestion, d'activités relatifs à l'exercice 2012.
4. Rapport du Commissaire Réviseur.
5. Approbation des comptes annuels.
6. Affectation du résultat.
7. Décharge à donner aux administrateurs.
8. Décharge à donner au Commissaire Réviseur.
9. Installation des nouveaux organes de gestion.

CHU AMBROISE PARE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2012.
2. Rapport annuel de gestion – année 2012.
3. Présentation des comptes relatifs à l'exercice 2012.
4. Rapport du Commissaire – Réviseur.
5. Rapport du Collège des Contrôleurs.
6. Approbation des comptes 2012.
7. Décharge aux administrateurs.
8. Décharge aux membres du Collège des Contrôleurs.
9. Décharge au Commissaire-Réviseur.
10. Composition du nouveau Conseil d'administration conformément au statut :
 - a. Représentation des associés publics (communes, Province du Hainaut et C.P.A.S.) au Conseil d'administration.
 - b. Désignation des administrateurs.
11. Communication de la liste des associés.
12. Admission d'un nouvel associé avec prise de participation dans le capital de l'Intercommunale : Commune de Quévy pour un montant de 1.983,20 soit 80 parts.
13. Fixation du contenu minimal du règlement d'ordre intérieur et des règles de déontologie et d'éthique du Conseil d'administration, du Comité restreint, du Comité de rémunération et de l'Assemblée générale.

Rappel : Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Art. L1523-12. [§ 1^{er} Chaque commune dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par les statuts ou le nombre de parts qu'elle détient.

Les délégués de chaque commune et, le cas échéant, de chaque province rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil.

A défaut de délibération du conseil communal et, s'il échet, provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

Toutefois, en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège visé à l'article L1523-24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale ou provinciale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause.

§ 2. Toute modification statutaire ainsi que toute délibération relative à l'exclusion d'associés exigent la majorité des deux tiers des voix exprimées par les délégués présents à l'assemblée générale, en ce compris la majorité des deux tiers des voix exprimées par les délégués des associés communaux.] (Décret du 19.07.2006)

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

IRSIA :

- d'approuver tous les points de l'ordre du jour, à savoir :
 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2012.
 2. Présentation des comptes de l'exercice 2012.
 3. Rapport comptable, de gestion, d'activités relatifs à l'exercice 2012.
 4. Rapport du Commissaire Réviseur.
 5. Approbation des comptes annuels.
 6. Affectation du résultat.
 7. Décharge à donner aux administrateurs.
 8. Décharge à donner au Commissaire Réviseur.
 9. Installation des nouveaux organes de gestion.
- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en séance du 27 mai 2013.
- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

CHU A.PARE :

1. Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2012.
2. Rapport annuel de gestion – année 2012.
3. Présentation des comptes relatifs à l'exercice 2012.
4. Rapport du Commissaire – Réviseur.
5. Rapport du Collège des Contrôleurs.
6. Approbation des comptes 2012.
7. Décharge aux administrateurs.
8. Décharge aux membres du Collège des Contrôleurs.
9. Décharge au Commissaire-Réviseur.
10. Composition du nouveau Conseil d'administration conformément au statut :
 - a. Représentation des associés publics (communes, Province du Hainaut et C.P.A.S.) au Conseil d'administration.
 - b. Désignation des administrateurs.
11. Communication de la liste des associés.

12. Admission d'un nouvel associé avec prise de participation dans le capital de l'Intercommunale : Commune de Quévy pour un montant de 1.983,20 soit 80 parts.
13. Fixation du contenu minimal du règlement d'ordre intérieur et des règles de déontologie et d'éthique du Conseil d'administration, du Comité restreint, du Comité de rémunération et de l'Assemblée générale.

- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en séance du 27 mai 2013.
- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Principe de procéder à l'organisation d'un examen de promotion au grade de contremaître de niveau C5

Le Conseil Communal, réuni en séance le 25 février 2013, a voté les prévisions budgétaires pour l'année 2013, et a notamment prévu dans la note d'embauche et de promotion définie en matière de gestion des ressources humaines ☞ « Une promotion vers le poste de contremaître de niveau C5 est prévue sur trois mois ».

Le personnel hiérarchique au sein du personnel ouvrier doit en effet être renforcé pour la bonne organisation des tâches et le bon fonctionnement des équipes communales.

Le cadre communal du personnel ouvrier, voté par le Conseil Communal le 21 octobre 2010 et approuvé le 09 décembre 2010 par les autorités supérieures, prévoit trois postes de **Contremaître de niveau C5** (Décision 1^{ère} du Conseil Communal du 22 octobre 1998 approuvée par les autorités de tutelle le 02 février 1999), pour les Communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 50.000 habitants.

Sous réserve de l'approbation du budget 2013 par les autorités supérieures, et en application de l'article 51 du chapitre VIII « Carrière » et de l'article 183, § 3 et 4 du chapitre XII « Conditions particulières de recrutement et de promotion » du statut administratif communal tels que repris ci-dessus,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1er : de faire application des dispositions de l'article 51 du chapitre VIII «Carrière» du statut administratif communal.

Article 2 : de déclarer un emploi de contremaître de niveau C5 vacant au cadre ouvrier du personnel communal de l'Administration.

Article 3 : de décider d'adhérer au principe de l'organisation d'un examen de promotion au grade de contremaître de niveau C5.

Article 4 : d'appliquer l'appel public restreint, et de porter la présente vacance de l'emploi à la connaissance des agents communaux, en ce compris ceux éloignés temporairement du service, susceptibles d'être promus, par un avis diffusé dans tous les services communaux par voie de note de service et affiché aux valves de l'Administration Communale pendant toute la période durant laquelle les candidatures devront être introduites, soit au minimum 15 jours à dater de la diffusion ou de la publication de l'avis; les agents éloignés seront avertis personnellement de la manière prévue à l'article 7 du statut administratif communal.

Article 5 : d'appliquer dans le cadre de la présente promotion les conditions particulières d'accès au grade de contremaître de niveau C5 telles que reprises au chapitre XII, article 183, comme suit :

☞ § 3 – Le grade de Contremaître C5 offert au Brigadier C1 ou au Brigadier-Chef C2 est accessible par promotion.

☞ § 4 - Les conditions particulières d'accès par promotion sont :

- compter une ancienneté administrative minimale de 4 ans dans le grade de Brigadier C1 ou au Brigadier-Chef C2 ;
- réussir l'examen de promotion comportant les épreuves suivantes :
 - a) épreuve écrite : sur les connaissances techniques en rapport avec la spécialité (50 points)
 - b) épreuve orale : portant sur l'aptitude à diriger (50 points) ;

Article 6 : de charger le Collège Communal de l'organisation de l'examen de promotion au grade de contremaître de niveau C5.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de l'immeuble sis rue Dagneau, n°66, à Frameries - Décision de principe

Les immeubles situés rue Dagneau n°62 et 64 se trouvent, de longue date, dans un état de décrépitude qui indispose le voisinage et qui participe à la dégradation de la maison voisine, le n°66, actuellement en vente.

Ces trois immeubles constituent un chancre dont il faudrait débarrasser le quartier mais dont, probablement, la commune est la seule à disposer de la capacité de le traiter en bloc.

Toutefois, le statut juridique compliqué des immeubles n°62 et 64 ne permet pas encore d'en régler le devenir et nécessitera éventuellement de recourir à l'expropriation.

En revanche, pour ce qui concerne le n°66, le notaire instrumentant la vente informe la commune que l'affaire pourrait être conclue par voie négociée au montant de 10.000 € hors les frais.

M.DEBAISIEUX souligne que des remarques ont été émises lors de la Commission.

M.le Bourgmestre reconnaît qu'il s'agit d'un dossier d'une grande complexité et qu'il est temps de mettre fin à ce chancre.

M.DRAUX profite de la présence de M.P.CATHERINE dans le public pour confirmer que les barrières ont été mises contre la façade et qu'il ne sait pas qui les a changées. Mises de telle sorte, elles ne servent à rien. Il demande à M.P.CATHERINE de se rendre sur place dès demain matin pour les replacer correctement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : du principe de l'acquisition de l'immeuble rue Dagneau, 66 au montant de 10 000 € hors frais.

La délibération requise est adoptée.

Portefeuille de projet « Aménagement du Quartier des 4 Pavés de Frameries » - FEDER :

- **approbation des actes de base des 3 Résidences en cours de construction,**
- **ainsi que de l'acte de constitution de servitude.**

En octobre 2012, le Conseil communal a approuvé la vente, aux deux sociétés immobilières promotrices de la partie privée du projet, des pourcents indivis des terrains mis en œuvre en commun. L'acte de transfert de propriété a été passé fin novembre 2012.

Les bâtiments en construction, qui seront gérés en copropriété, se répartissent en un parking souterrain et trois résidences dénommées « Vivaldi » « Mozart » et « Chopin ».

Pour chacune d'elles, le notaire instrumentant présente un projet d'acte de base qu'il soumet à l'approbation des instances communales.

Le notaire présente aussi un projet d'acte de constitution de plusieurs servitudes indispensables à l'utilisation des lieux et qui trouvent leur source dans la « destination du père de famille » telle qu'organisée par le Code civil.

Toutes ces servitudes sont perpétuelles et consenties à titre gratuit.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : d'approuver le principe de l'opération ainsi que les projets d'actes présentés à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Augmentation de cadre en maternel en cours d'année scolaire

Sur base de la circulaire n°4068 du 26 juin 2012 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, une augmentation de cadre peut être prévue le 11^{ème} jour de classe après les vacances de printemps, soit le lundi 29 avril 2013, sur base du nombre élèves régulièrement inscrits qui sont âgés d'au moins 2 ans et 6 mois, et qui ont fréquenté l'école ou l'implantation à comptage séparé en y étant présent pendant 8 ½ jours, répartis sur 8 journées de présence effective (une journée complète de fréquentation compte donc pour un seul ½ jour) entre le 04/03/2013 et le 26/04/2013, et pour autant que leur inscription n'ait pas été retirée.

Les Directrices d'école informent les membres du Collège communal que des augmentations de cadre peuvent être prévues aux écoles suivantes : la Victoire, la Libération, Eugies, et au Champ Perdu.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO,

**DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ,
WASELYNCK, MALOU, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU**

décide :

Article 1^{er}: de ratifier la délibération du Collège communal du 16 mai 2013 relative à la décision d'ouvrir 1/2 emploi supplémentaire à dater du 29 avril 2013 aux implantations suivantes :

- la Victoire
- la Libération
- Eugies
- Champ Perdu

Article 2: de maintenir ces emplois jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Groupe scolaire de Calmette et implantation de Sars - Arrêt des chiffres de population scolaire au 15 janvier 2013 - Révision

Le Conseil communal du 25 février 2013 a acté les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2013 dans les écoles communales comme suit :

Groupes scolaires :	
Calmette	128
La Victoire	243 dont 3 placés à 1.5 = 245
La Libération Collard	107 dont 1 placé à 1.5 = 108 + 47 dont 2 placés à 1.5 = 48 = 156
Eugies Champ perdu	50 + 43 = 93
Sars	45
Total du nombre d'élèves	667

Le Conseil Communal du 29 avril 2013 a décidé :

- de revoir sa décision du 25 février 2013 quant à l'arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2013 au groupe scolaire de la Victoire ;
- d'acter 242 enfants physiques dont 3 placés = 244 enfants au groupe scolaire de la Victoire au 15 janvier 2013, sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois en primaire au 1^{er} septembre 2013.

Sur base des rapports établis par Mme Bussaer Jacqueline, vérificatrice :

- un enfant n'a pas été signalé placé au groupe scolaire de Calmette → 128 dont 1 placé = 129 enfants sont à enregistrer pour le calcul de l'encadrement ;
- un enfant n'a pas été signalé placé à l'implantation de Sars → 45 dont un placé = 46 enfants sont à enregistrer pour le calcul de l'encadrement au 1^{er} septembre 2013

Ce point a été soumis lors de la Copaloc du 21 mai 2013

M.STIEVENART informe qu'il y a une erreur dans la délibération et qu'il avait demandé que l'on rajoute un « vu ».

Mme van HOUT lui répond qu'il s'agit du tableau initial et que le total est de 668.

M.STIEVENART souhaite que l'on intègre la délibération du Conseil précédant pour que l'on puisse s'y retrouver.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, décide :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1^{er} : de revoir sa décision du 25 février 2013 quant à l'arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2013 au groupe scolaire de Calmette et l'implantation de Sars ;

Article 2 : d'acter :

- 128 enfants dont 1 placé soit 129 enfants au groupe scolaire de Calmette ;
- 45 enfants dont 1 placé soit 46 enfants à l'implantation de Sars ;

au 15 janvier 2013, sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois en primaire au 1^{er} septembre 2013.

La délibération requise est adoptée.

**Amélioration de la performance énergétique de bâtiments – Appel à projet
« UREBA EXCEPTIONNEL 2013 » - Candidatures de la Commune de Frameries**

Par son Arrêté de mars 2013, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer des subventions pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et scolaires, Arrêté dit « UREBA EXCETIONNEL ».

Le taux de la subvention est de 60% des travaux éligibles auxquels s'ajoutent des majorations cumulables entre elles, de :

- 20% des coûts éligibles pour l'Enseignement fondamental
- 10% des coûts éligibles pour les établissements reconnus à discrimination positive.

Le Collège Communal a récemment décidé de faire acte de candidature en proposant de réaliser des travaux de remplacement des menuiseries extérieures des écoles de la Libération à La Bouverie et de la Victoire à Frameries.

Les estimations de ces travaux s'élèvent à :

- école de la Libération : 234.352,80 € TVAC
- école de la Victoire : 141.225,37 € TVAC

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : de prendre acte des candidatures de la Commune de Frameries dans le cadre du programme « UREBA EXCEPTIONNEL ».

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 29 avril 2013.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté vu qu'il n'a appelé aucune observation durant la séance.

Divers

M.P.GIANGRECO - Rue Dagneau – Point de la question

M.P. GIANGRECO revient sur la rue Dagneau car son Groupe avait été interpellé fin avril concernant les nuisances engendrées par la déviation des véhicules, à savoir, dégradations, tonnage non respecté. Il est allé sur le site de la zone de police pour voir si des contrôles avaient été faits et signale que c'est surtout en soirée que le pourcentage d'infractions augmente. La demande formulée est de savoir ce que l'on va faire pour tranquilliser les riverains et voir aussi ce que l'on va faire pour les riverains qui ont subi des dégradations, car il ne faut pas laisser les gens à leur triste sort. Madame FONCK a d'ailleurs fait parvenir un courrier à ce sujet à l'Administration.

M.J-M. DUPONT l'informe qu'il a répondu à ce courrier fin de semaine dernière.

M.D. DRAUX prend la parole et signale qu'il n'y avait pas d'autre solution que de faire passer la circulation par cette rue et que si le Collège avait eu le choix, il l'aurait fait. Cette déviation a été faite pour que l'on puisse desservir le centre de Frameries et pour les navetteurs qui se rendent à Mons, et surtout le nombre important d'étudiants. Les lignes 1 et 2 sont de plus les plus fréquentées de la zone Tec Hainaut sur Mons Borinage. Cela a été fait aussi afin qu'un maximum de voitures puissent accéder aux commerces. En fonction de cela, des dispositions ont été prises pour mettre des rues en zone 30 km/h et limiter également le tonnage à 3,5 T. De plus, des chicanes ont également été installées. Des nuisances ont été constatées aussi, il est vrai que quand un bus arrive, on a l'impression que la vitesse est élevée et il y a une sensation de vibration mais ils ne savent pas rouler plus vite que 30 km/h.

Les contrôles ont été intensifiés au niveau de la Police boraine, des radars ont été installés. Les motards sont également présents parfois de 6 à 8 h du matin pour arrêter les véhicules qui roulent trop vite et faire dévier les plus gros tonnages. Il y a des contrôles réguliers. Le radar préventif a même été placé aujourd'hui.

On aurait pas pu dévier autrement, un bus articulé ne tourne pas de la rue Dagneau vers la rue Emile Vandervelde, c'est impossible. De plus, étant donné que le sens de la rue du Bosquet a été inversé, si on fait de même pour la rue J. Volders, c'est impossible de rejoindre Eugies et Sars. Il n'y a pas d'autre choix, tout a été mis en

œuvre pour que les gens respectent ces limitations. Aujourd'hui, on constate qu'il y a moins de problèmes. On essaie de faire un maximum pour les riverains.

Pour ce qui concerne les problèmes constatés dans les habitations, il leur a été demandé de faire constater les dégâts par leur assurance et de nous en faire part.

M.J-M. DUPONT informe que suite à la présence policière qui est très forte depuis quelques semaines même le week-end que les doléances ont diminué. De plus, le radar préventif est encore là maintenant.

M.Gh. STIEVENART souhaiterait avoir une copie de tous les arrêtés qui ont été pris. Il fait constater que l'arrêté pris pour la rue Dagneau n'est pas respecté.

M.D. DRAUX lui dit qu'il va vérifier.

M.Gh. STIEVENART informe également que le panneau indiquant la limitation du tonnage ne se trouve plus à la rue de Fleignies. Il souhaite également que le mette un panneau indiquant la priorité dans le bas de la rue du Bosquet par rapport à la rue Ferrer.

M.J-M. DUPONT reconnaît que depuis le début des travaux, il y a des soucis car les gens enlèvent les panneaux ou les retournent, certains sont même volés.

M.D. DRAUX rappelle qu'il pleut depuis pas mal de temps et que dès lors le traçage au sol n'a pas encore été possible.

M. M. DISABATO signale que les diverses interventions sont faites dans le but d'aider, et que les travaux doivent être faits, que la circulation doit être déviée mais que ce qui est embêtant c'est le flux qu'il y a. Il dit que la circulation pourrait être déviée via la rue Jacques Brel. Il suggère la formation d'un petit groupe de travail qui pourrait réfléchir et trouver les meilleures solutions possibles.

M.D. DRAUX lui répond que si on dévie la circulation via la rue Jacques Brel, il va falloir interdire le stationnement à la rue J. Volders car il y aurait des bus qui passeraient dans les 2 sens.

M.J-M. DUPONT rappelle toutefois que le plan de circulation a été mûrement réfléchi. Il informe également que l'on va contrôler à nouveau que la signalétique est bien conforme par rapport à ce qui a été décidé.

M.Ph. DEBAISIEUX dit que ce qui a été reproché c'est le fait que l'on avait mis un certain temps avant d'agir. Depuis le début des travaux, il y a beaucoup de camions qui passaient par la rue Dagneau, même des 42 T. Il y a un an, d'autres pistes réfléchies avaient également été données. Il faut peut-être réfléchir à d'autres itinéraires ou d'autres passages possibles. Il faut également vérifier tous les arrêtés de police. Il signale qu'il y a un autre souci, qu'il fait la route tous les jours et qu'à l'angle de la rue Dagneau et de la rue Emile Vandervelde, il y a des véhicules qui se garent juste avant le carrefour, ce qui rend le croisement des véhicules difficile. Il pense qu'il faudrait interdire le stationnement sur 15 m pour éviter tout problème au carrefour.

Monsieur le Bourgmestre va faire vérifier cela.

M.R.WASELYNCK – Festivités « Frameries en mai »

R. WASELYNCK relève que l'initiative de « Frameries en Mai » a eu sa part de succès et il en félicite les organisateurs.

Par contre, il n'en dirai pas autant de la journée médiévale. Les gérants des commerces alentours auraient aussi espéré obtenir un meilleur chiffre d'affaires.

La publicité n'était pas suffisante, et, peut-être en lieu et cause des travaux des 4 pavés, il n'a pas été possible d'afficher l'évènement en grand, bien que des solutions fussent envisageables aux abords des déviations.

Il ajoute, que financièrement et aussi dans le but de promouvoir les groupes locaux, le groupe de médiévistes de Frameries, classé 5^e sur 30 groupes lors du camp médiéval de Corroy-Le-Château n'ait pas été sollicité. Il aurait pu compléter les groupes engagés.

Il s'agit d'un premier essai certes, qu'il soit transformé l'an prochain.

M.D. DRAUX confirme en effet que les festivités ont connu un beau succès mis à part les fêtes médiévales. Il y a pourtant eu de la publicité. Il faut cependant savoir que ce jour là, il ne faisait pas trop bon donc beaucoup d'enfants ne sont pas venus. Pour ce qui est de l'engagement ou pas de la société, on a fait un choix car on avait un budget à respecter. On a opté pour les sociétés qui pouvaient nous offrir un panel d'activités. Les commerçants n'ont pas investi, on leur a simplement demandé de préparer un repas médiéval. De longues tables auraient dû être mises sur les terrasses mais vu le temps, les gens n'ont pas voulu manger dehors. S'il avait fait beau comme au 1^{er} mai, il pense que les tables auraient été remplies.

M.J-M. DUPONT pense qu'il faut revoir le concept du médiéval pour l'année prochaine. Il signale aussi que le « Framaventures » a très bien fonctionné.

M.R.WASELYNCK - Sacs PMC

R. Waselynck rappelle ce qui a déjà élaboré par ses collègues CDH dans l'opposition : il subsiste de nombreuses rues où des sacs d'immondices, souvent ceux réservés aux PMC, restent, parfois plusieurs semaines. Certains sont estampillés par la société de collecte, d'autres ne le sont pas (A titre d'exemple : Rue Germain Hallez, rue Achille Degrâce....)

Il interroge le Collège à l'effet de savoir ce qui a été envisagé pour ce problème récurant ?

S'il s'agit d'incivilités, il semble important d'y mettre un terme et de se donner les moyens d'agir, préventivement dans un premier temps, et sévir pour les personnes récidivant.

M.J-M. DUPONT reconnaît avoir rencontré beaucoup de difficultés avec la Société Hygea depuis plus d'un an. De multiples réunions ont été organisées et il passe les détails car à chaque fois l'inventaire de ce qui n'allait pas a été fait. La dernière réunion s'est tenue il y a 4 à 5 semaines et l'Intercommunale s'est engagée à ce que tout soit rentré dans l'ordre pour début mai. Au départ, tout le monde était sceptique car chaque semaine, il fallait intervenir et Hygea renvoyait des camions pour collecter les rues qui n'avaient pas été faites. Leur engagement a quand même été respecté car depuis le début du mois, je vérifie et les choses semblent être rentrées dans l'ordre. Là où cela n'est pas bien fait c'est parce que les gens ne respectent pas les consignes. S'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte se fait le vendredi mais les gens mettent quand même leurs sacs ce qui fait désordre. Les choses rentrent dans l'ordre mais les techniciens doivent regarder la conformité des sacs. En effet, si des produits non conformes sont dans les sacs, ils ne les ramassent pas. La police est allée sur place et on a mis des avis aux riverains.

Par contre, il faut aussi pouvoir identifier les responsables, ce qui n'est pas facile et donc on ne peut mettre de PV à tout le monde.

Nous allons relancer une communication.

M.Ph. Debaisieux confirme avoir vu beaucoup de sacs avec une main rouge. Il propose d'envoyer l'agent constatateur car cela ne donne pas une belle image à la Commune. Il faut être pro-actif afin d'essayer d'identifier ces personnes.

M.D. DRAUX l'informe qu'il est difficile d'identifier les responsables car beaucoup de personnes ne les laissent plus devant leur domicile mais les déposent en tas à certains endroits.

M.Ph.DEBAISIEUX - FONDS STRUCTURELS

M.Ph. DEBAISIEUX rappelle que l'Europe lance un nouveau plan de fonds structurels et que l'Ida a invité les Communes à une réunion. Il souhaite savoir s'il y a eu des participants de la Commune de Frameries. En plus, les Communes ont été réinvitées le 31 mai à une nouvelle réunion pour voir les projets. La Commune de Frameries compte-t-elle déposer un projet et si oui, quel est-il ?

M.J-M DUPONT lui répond que le Collège n'en a pas encore été saisi et que la programmation de 2014-2020 est une programmation différente puisqu'elle s'articule autour du territoire « Cœur du Hainaut ».

Ceci est à l'examen. Une réunion va avoir lieu le 31 mai et il y aura une discussion avec les techniciens de l'IDEA qui sont chargés d'accompagner les porteurs de projets. M. DUPONT n'ira pas plus loin à ce sujet car il informera l'assemblée des projets dans les meilleurs délais. De plus, les documents officiels ne sont pas encore arrivés.

M.Ph. DEBAISIEUX souhaite refaire le point au mois de juin.

M.Ph.DEBAISIEUX - IMMEUBLE RUE DE FLEIGNIES

M.Ph. DEBAISIEUX reprend la parole en soulignant que la Commune de Frameries a décidé d'acquérir un immeuble à la rue de Fleignies, qu'il y a encore des personnes aujourd'hui qui sont en manque de logements et tant que le projet de démolition n'est pas encore entamé, il souhaite savoir s'il ne serait pas possible que l'on puisse confier cette maison soit à l'AIS, soit au CPAS pour que ces personnes puissent en bénéficier en attendant la démolition car il serait malheureux de laisser pourrir un logement alors que l'on pourrait en faire un logement de transit, même si ce n'est que pour 2 ou 3 ans, juste en attendant la mise en œuvre de la Zacc.

M.J-M. DUPONT lui rappelle que rien ne peut être fait dans l'immédiat car les actes ne sont pas encore passés mais que la volonté est de ne pas laisser le bâtiment inoccupé. Une discussion aura lieu de manière à ce que le bâtiment puisse être utilisé, c'est une excellente idée.

M.R.WASELYNCK - CITE SOLEIL LEVANT ET FOLLEREAU

M.R. WASELYNCK signale avoir reçu la demande de plusieurs citoyens résidant Eugies, dans les Cités du Soleil Levant et Follereau. Selon leurs dires, un climat d'insécurité est présent depuis plusieurs années. Menaces, vandalisme, drogue. Faits perpétrés par les mêmes membres d'une famille, louant plusieurs logements et trichant sur leur statut. Il serait souhaitable que la police de proximité mène l'enquête et que si tel est le cas, la sécurité revienne.

M.J-M. DUPONT lui répond qu'il y a quelques années, régulièrement il était saisi de plaintes mais qu'actuellement, il voit régulièrement le Commissaire mais qu'il n'a plus rien entendu dire sur Eugies.

M. R. WASELYNCK précise que les gens ont peur de porter plainte.

M. J-M. DUPONT va faire vérifier.

M.R.WASELYNCK - INTERMARCHE

M.R. WASELYNCK demande s'il y a du nouveau par rapport à ce qui avait été soulevé lors du dernier conseil communal concernant l'éventuelle reprise des activités de l'ancien Intermarché en face de la cité Bellevue ?

M. J-M. DUPONT l'informe qu'aucune décision n'a encore été prise.

M.Ph.DEBAISIEUX - TAXE IMMONDICES

M. Ph. DEBAISIEUX souhaite également connaître la suite réservée par rapport à la taxe sur les immondices.

M.J-M DUPONT lui dit que la Région a été questionnée à ce sujet et que le Collège a tout examiné de manière attentive. Ce qu'il en ressort, c'est que pour sécuriser au maximum la recette communale, un toute boîte va être renvoyé à tous les contribuables, ce sera un courrier accompagné de la bonne synthèse. L'impression est actuellement en cours, cela sera fait dans les plus brefs délais.

Le service Recette a fourni les chiffres de l'enrôlement et ils sont à plus d'un tiers. Il y a juste une personne qui a payé un montant qui ne correspond à rien.

M. Ph. DEBAISIEUX souhaite connaître quelles seraient les conséquences pour des personnes qui éventuellement attaqueraient la Commune et qui paieraient le mauvais montant.

M.J-M. DUPONT l'informe qu'il n'y aurait pas de conséquences pour la Commune. La bonne synthèse va être renvoyée. Si quelqu'un paie le mauvais montant, on lui réclamera la différence.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

Jean-Marc DUPONT.